

Indemnisation des commerçants en période de travaux: voici le projet de Pierre-Yves Jeholet

Publié le Mardi 17 Avril 2018 à 18h12 Par Christian Carpentier

Le ministre wallon de l'Économie, Pierre-Yves Jeholet (MR), veut réinstaurer une indemnité pour les commerces lésés par les travaux, qui existait du temps où la matière relevait du fédéral. Son projet de décret est prêt. [Le voici \(http://verviers.lameuse.be/219822/article/2018-04-17/commerces-indemnises-pendant-les-travaux-voici-le-projet\)](http://verviers.lameuse.be/219822/article/2018-04-17/commerces-indemnises-pendant-les-travaux-voici-le-projet).

EXCLUSIF



Le ministre wallon de l'Économie l'avait dévoilé à Sudpresse en novembre dernier : il avait la volonté de remettre sur pied un **systeme d'indemnisation** (<http://verviers.lameuse.be/219822/article/2018-04-17/commerces-indemnises-pendant-les-travaux-voici-le-projet>) des commerçants durant des travaux sur la voie publique leur causant des pertes financières.

Son projet est prêt. Il sera déposé ce jeudi sur la table du gouvernement wallon. **Voici ce qu'il contient** (<http://verviers.lameuse.be/219822/article/2018-04-17/commerces-indemnises-pendant-les-travaux-voici-le-projet>) .

Ce système existait du temps où la matière relevait du fédéral. À l'époque, le commerçant lésé pouvait obtenir 75 euros d'indemnités par jour de fermeture. Depuis, la matière a été régionalisée. Bruxelles a conservé un mécanisme similaire. La Flandre l'a amélioré. Seule la Wallonie l'avait supprimé, sous le gouvernement Magnette. C'est ce que Pierre-Yves Jeholet (MR) entend donc rectifier.



**LES
PRODUITS
FRAIS
DE LIDL
POUR
CEUX QUI
COMPTENT**

La meilleure qualité

au prix le plus bas

www.lidl.be